



**Le Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 relatif aux missions de sécurité publique ; L 2212-1 à L 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du Maire notamment en matière de sécurité, tranquillité, salubrité publique ; à la circulation et protection de l'environnement ;

**VU** le Code de la Consommation et notamment ses articles L121-1 à 121-7, L121-21 à L121-29 et L122-11 à L122-15

**VU** le Code Pénal et notamment son article R610-5.

**CONSIDERANT** que l'activité de démarchage à domicile s'intensifie sur le territoire de la commune et qu'il est nécessaire de protéger les citoyens et plus particulièrement les plus vulnérables d'entre eux, contre des pratiques commerciales déloyales ou agressives telles qu'elles sont définies au code de la consommation

**CONSIDERANT** qu'il est indispensable aux services municipaux de connaître les sociétés exerçant du démarchage commercial sur la commune

**CONSIDERANT**, dès lors, qu'il y a lieu de régler cette pratique dans l'intérêt général, afin de prévenir toute atteinte à la tranquillité et à l'ordre public.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le démarchage à domicile et les démarches visant à l'établissement de contrats de vente ou de prestation de services conclus en dehors d'un établissement commercial sont autorisés sur la commune de DOUSSARD du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00.

**ARTICLE 2 :** Les démarches visées à l'article 1 sont strictement interdites en dehors des jours et horaires définis en ce même article.

**ARTICLE 3 :** Toute société ou entreprise individuelle, commerciale ou artisanale qui démarchage à domicile sur le territoire de la commune de DOUSSARD doit préalablement s'identifier auprès du service de la police municipale avant de commencer la prospection. Elle doit fournir le nombre de démarcheurs, leur(s) identité(s), la période de démarchage, le ou les véhicules utilisés (marque, modèle, immatriculation).

**ARTICLE 4 :** Les services de la police municipale remettront à la société ou entreprise individuelle, commerciale ou artisanale, une attestation précisant l'accord de la municipalité et les conditions spécifiques éventuelles liées à cette autorisation qui revêt un caractère temporaire. Toute société ou entreprise individuelle, commerciale ou artisanale est tenue de présenter cette autorisation à la demande des administrés, de la gendarmerie nationale ou de la police municipale. Un modèle type d'autorisation est annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Les habitants qui s'estiment victimes de pratiques commerciales déloyales, agressives ou d'usurpation manifeste d'identité de la part de démarcheurs à domicile sont invités à prendre contact avec la gendarmerie ou la mairie de Doussard dans les plus brefs délais, en composant le 17 ou 04 50 44 30 45.

**ARTICLE 6 :** Le non-respect des dispositions du présent arrêté est puni d'une contravention de deuxième classe, qui sera constaté par procès-verbal en vertu de l'article R 610-5 du code pénal.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Préfet de Haute Savoie à ANNECY  
La Directrice Générale des Services  
Le chef de la Police Municipale  
La brigade de Gendarmerie de Faverges-Seythenex

Fait à DOUSSARD, le 23 juillet 2023  
Le Maire, Michel COUTIN





Envoyé en préfecture le 28/07/2023  
Reçu en préfecture le 28/07/2023  
Publié le 28/07/2023  
ID : 074-217401041-20230723-A2023\_220-AR



Source du Lac

# Déclaration de démarchage

Conformément à l'arrêté municipal n°2023-220 du 23 juillet 2023, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès du service de police municipale de la commune de DOUSSARD.  
Le démarchage est autorisé du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00.

## DECLARANT

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : .....

DENOMINATION SOCIALE : .....

TELEPHONE DE LA SOCIETE : ...../...../...../...../.....

## DEMARCHAGE

OBJET DU DEMARCHAGE : .....

PERIODE : DU..... AU .....

## DEMARCHEURS

NOM : ..... PRENOM : .....

TELEPHONE : ...../...../...../...../.....

## VEHICULE

MARQUE : ..... MODELE : .....

IMMATRICULATION : ..... COULEUR : .....

Observations éventuelles :	Date :
	Agent :
	Cachet et Signature :

Fait en deux exemplaires :

1 Pour le demandeur

1 Pour la Police Municipale de Doussard